

56600



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/ECA/PSD.4/45/Add.1
17 février 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis-Abeba, 3-12 mars 1986

RESEAU D'INFORMATION EN MATIERE DE POPULATION POUR L'AFRIQUE
(POPIN AFRICA) REUNION DU COMITE CONSULTATIF
PREMIERE SESSION, ADDIS-ABEBA
17-19 DECEMBRE 1985

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
I. ORGANISATION ET PARTICIPATION	1	1 - 3
II. OUVERTURE	1	4 - 6
III. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	1-9	7 -39
RECOMMANDATIONS	10	

I. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La première réunion du Comité consultatif du réseau d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN Africa) s'est tenue à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba du 17 au 19 décembre 1985.
2. A cette réunion, ont participé les représentants du Centre démographique du Caire (CDC), du Regional Institute for Population Studies (RIPS), du RESADOC, de l'Institut du Sahel, du Centre d'études sur la famille africaine (CAFS), du National Population Bureau of Nigeria, du Family Guidance Association of Ethiopia, du Kenya National Library Service, de l'Institute for Development Research de l'Université d'Addis-Abeba, de l'Organisation de l'unité africaine, du Centre pour le développement international (CROI) du Canada, de la Division de la Population des Nations Unies (New York), du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP, de l'Unesco/BREDA (Dakar), du CESAP (Bangkok), du Système panafricain d'information et de documentation (PADIS) de la CEA, et, de la Division de la Population de la CEA. La liste des participants se trouve dans ce rapport.
3. Monsieur A. Bahri, Directeur de la Division de la Population de la CEA a présidé la réunion. Le service de coordination de POPIN-Africa a assuré les services de secrétariat. L'ordre du jour provisoire a été légèrement amendé et adopté.

II. OUVERTURE

4. Mr. M. Tchouta-Moussa, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a déclaré ouverte la réunion. Dans son allocution d'ouverture, il a souhaité la bienvenue aux participants. Il a noté avec satisfaction les progrès réalisés et qui ont débouché sur l'inauguration de POPIN-Africa et sur la première réunion du Comité consultatif de POPIN-Africa. Il a indiqué que l'information en matière de population était un catalyseur majeur permettant de résoudre certains des problèmes urgents et persistants qui se posent à la région africaine.
5. Il a déclaré que POPIN-Africa traduit dans la réalité des résolutions adoptées par les Etats membres à différentes Conférences des ministres de la CEA en ce qui concerne l'amélioration et l'extension des activités relatives à l'information en matière de population dans la région. Il a indiqué que le financement assuré par le FNUAP a permis de faire démarrer POPIN-Africa en janvier 1984 avec la création d'un service de coordination au sein de la Division de la Population de la CEA.
6. Il a demandé au Comité consultatif d'assurer la direction et d'établir les lignes directrices nécessaires afin d'assurer une mise en oeuvre réussie de POPIN-Africa.

III. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Objectifs, structures, fonctions et services de POPIN-Africa (Point 3 de l'ordre du jour)

7. La représentante du service de coordination de POPIN-Africa a présenté ce point de l'ordre du jour. Elle a brièvement exposé aux participants des objectifs, structures, fonctions et services de POPIN-Africa. Ces derniers illustraient ce qui avait été convenu lors de précédentes réunions de POPIN-Africa. Parlant de l'organigramme, elle a expliqué les différents niveaux de fonctionnement et les rapports entre les différents éléments du réseau.

8. Au cours du débat qui s'en est suivi, il a noté que si le CDC devait s'occuper de la documentation en langue arabe, il n'en demeurerait pas moins que, la plupart de la documentation de ce centre était en anglais. Un amendement devait par conséquent être apporté au texte afin que le centre couvre les pays de l'Afrique du Nord et pas nécessairement la documentation en langue arabe.
9. Un des participants a demandé des éclaircissements en ce qui concerne la structuration de POPIN-Africa selon des critères géographiques et linguistiques et l'élaboration de normes pour ce qui est de l'arabe. En ce qui concerne la structuration et l'attribution des responsabilités aux centres participants sous-régionaux, il a été expliqué qu'en raison des problèmes linguistiques de la région, la division actuelle du réseau ne pouvait être évitée et qu'à la dernière réunion de POPIN-Africa tenue en décembre 1984 il avait été convenu que la couverture et la répartition actuelles des responsabilités constituaient une manière pratique et efficace de collecter et de classer les informations en matière de population pour la région et pour le moment. En ce qui concerne l'utilisation des normes et la documentation en arabe, il a été expliqué que le service de coordination lui-même n'avait pas l'intention de créer de telles normes. Il utiliserait cependant ces services lorsqu'ils seraient rendus disponibles par le canal du système panafricain de documentation et d'information (PADIS) de la CEA. Le représentant de PADIS a expliqué que PADIS est déjà en contact avec le système de documentation de la Ligue arabe (ALDOC) en ce qui concerne l'arabisation du thesaurus et d'autres instruments de traitement des informations.
10. Un temps considérable a par la suite été consacré au débat sur la structure de POPIN-Africa et sur les fonctions attribuées aux différents éléments. Il a été noté que l'objectif final du réseau était d'aider les centres nationaux à créer les infrastructures nationales appropriées d'information en matière de population afin de répondre à leurs besoins. Les participants se sont étendus sur le fait qu'il serait difficile pour les centres nationaux de se développer étant donné que les pays connaissent différents niveaux de développement en ce qui concerne les activités relatives à l'information et à la documentation en matière de population. Le problème semblait donc être celui de l'identification des centres nationaux et la détermination de pôles nationaux étant donné qu'en Afrique il n'existe pas de commissions nationales de la population pouvant servir d'élément moteur comme c'est le cas en Asie. Il a été noté qu'il a fallu 12 ans à la CESAP pour créer 13 centres nationaux d'information en matière de population. Ce fut un long processus mais les participants ont pensé qu'en Afrique ce processus serait considérablement accéléré en raison de l'introduction, au niveau intermédiaire, de centres participants. Étant donné que les centres sous-régionaux sont plus proches des centres nationaux, ils sont mieux placés pour aider à identifier et à créer des centres participants nationaux.
11. Il a été noté que la situation en Afrique en ce qui concerne l'information et la documentation en matière de population différait considérablement de la situation en Asie et en Amérique latine. Étant donné qu'il n'existe pas de centres ou de pôles nationaux d'information en matière de population et vu que le développement au niveau national était peu important voir inexistant POPIN-Africa devrait utiliser les centres régionaux, interrégionaux existants afin d'entreprendre sa tâche. La création de centres nationaux prendrait beaucoup plus de temps.

12. L'expérience de l'Institut du Sahel a illustré la situation et les problèmes que connaît le Sahel en ce qui concerne le fonctionnement des centres nationaux. Dans le cas du Nigéria, il semble que le National Population Bureau serait bien indiqué pour servir de centre national de rayonnement dans ce pays. Après que de nombreux représentants se soient prononcés sur la question, les participants ont convenu à l'unanimité qu'il n'y avait pas de solution unique compte tenu de la situation générale dans la région. Les centres participants sous-régionaux et nationaux devraient être mis en place simultanément. Il a cependant été souligné qu'il était nécessaire de procéder à une sélection des centres de rayonnement mères au niveau national en associant les centres sous-régionaux et les gouvernements concernés.

13. Résumant cette série de débats, le Président a déclaré qu'il serait nécessaire de faire démarrer et de renforcer les centres sous-régionaux participants afin de leur permettre de jouer leurs rôles respectifs; que les centres nationaux de POPIN-AFRICA, qui en ont la capacité, devraient être assistés et renforcés pour devenir des centres nationaux participants. Au fur et à mesure que le réseau s'élargit, d'autres stratégies peuvent être adoptées pour répondre à tous les besoins.

Rapport d'activité sur POPIN-Africa, 1984-1985

(Point 4 de l'ordre du jour)

i) Activités entreprises par le service de coordination

14. Le représentant du service de coordination a présenté ce point, expliquant qu'une bonne partie des activités entreprises au cours des deux dernières années avaient été axées sur la mise en place d'une infrastructure solide dans le service de coordination. Toujours dans le but de se consolider, le service a également entrepris les activités suivantes :

- a) Services de publications et centre d'échanges - les deux premiers numéros de POPIN-Africa Briefs ont été publiés et distribués; le premier numéro de POPINDEX-Africa a également été publié et distribué, Profil de la population africaine et quatre numéros de Information sur la population en Afrique ont également été publiés pendant la même période.
- b) Acquisition de documents et constitution d'une collection - plus de 1800 publications ont été acquises au cours de cette période. Le programme des duplicats de (POPAF-Dups) a été lancé pour envoyer aux personnes et aux institutions intéressées des copies.
- c) Création d'une base de données et mise au point d'un système - la base de données POPIN-Africa a été créée avec l'appui technique de PADIS. La nouvelle fiche d'entrée de POPIN-Africa était prête et il ne restait qu'à l'imprimer.

Les autres activités entreprises comprenaient la mise à jour de la liste des adresses, l'envoi d'une mission d'assistance technique à la Ligue arabe et l'organisation de la réunion d'évaluation de POPIN-Africa en décembre 1984.

ii) Activités entreprises par les centres participants, sous-régionaux, nationaux et autres

15. En dépit des problèmes de financement des activités dans les centres participants sous-régionaux, les centres ont continué à s'intéresser à POPIN-Africa et certains ont même réussi à entreprendre des activités. Tous les centres et institutions représentés à la réunion ont fait des compte-rendus de leurs activités.

16. Après des interventions, le Président a remercié les participants, soulignant à quel point les exposés sur les activités avaient été bénéfiques.

Activités prévues de POPIN-Africa pour 1986/87 (Point 5 de l'ordre du jour)

17. Le représentant du service de coordination a présenté ce point de l'ordre du jour et a déclaré que si la période 1984/85 avait été largement consacrée à poser les bases du service de coordination, on espérait consolider la participation des centres coopérants sous-régionaux aux activités prévues pour 1986/87. Des efforts seront déployés en vue d'amener le plus grand nombre possible de centres nationaux à participer activement aux activités du réseau. La prestation de services de formation et consultatifs aux centres nationaux s'occupant d'information et de documentation en matière de population entrera dans le cadre des grandes activités que doivent entreprendre à la fois le service de coordination et les centres sous-régionaux qui vont participer à la réunion. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration des échanges de données en 1986/87. Il était également prévu de sensibiliser les décideurs au cours de la prochaine Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes (PSD.4) en ce qui concerne les activités de POPIN-Africa.

18. Au cours des débats qui s'en sont suivis, il a été noté que le nombre des publications envisagées étaient trop élevé. Il a par conséquent été proposé que les données figurant dans POPIN-Africa Briefs soient insérées dans Information sur la population en Afrique afin de mieux informer les planificateurs, etc... Les questions relatives aux problèmes techniques de POPIN-Africa pourraient être directement soumises aux membres du réseau sous forme de lettres ou de bulletins techniques, le cas échéant. En ce qui concerne la publication du Répertoire des démographes africains, il a été noté que c'est à PADIS qu'incombe actuellement la responsabilité technique de la gestion de la base de données de la CEA pour produire des répertoires d'experts dans la région africaine. Toutefois, la responsabilité de procéder à l'entrée de données pour les différents répertoires incombait à la Division concernée. Il restait à mettre au point les modalités de publication des répertoires et POPIN-Africa devait consulter PADIS à cet égard.

19. En ce qui concerne la préparation de bibliographies spécialisées, le Président a demandé s'il ne serait pas possible de leur consacrer une section de POPINDEX-Africa. Il a été possible que cela ne serait pas possible et que l'objectif était d'amener les centres participants sous-régionaux et nationaux à entreprendre cette tâche. Les sujets présentant un intérêt spécial pourraient être identifiés et cette tâche pourrait être confiée aux spécialistes des centres ou institutions nationaux ou sous-régionaux. Le service de coordination de POPIN-Africa se chargerait de l'impression des résultats. Un des participants a proposé que POPIN-Africa pourrait

envisager d'utiliser les services de savants et de chercheurs en congés sabbatiques etc. pour entreprendre cette tâche, ce qui permettrait d'en réduire.

20. Un participant a voulu savoir ce qu'il était advenu de l'élaboration de lignes directrices en ce qui concerne les méthodologies de POPIN-Africa que les participants avaient demandé lors de la réunion d'évaluation de POPIN-Africa de l'année dernière. Il a été expliqué que des problèmes de personnel et autres y afférant ont fait que cette tâche n'a pu être entreprise l'année dernière mais qu'elle le serait, en 1986.

21. Il a été proposé que le service de coordination prépare un guide pour le personnel de service d'information, y compris, des méthodes pour l'acquisition, le traitement et la distribution des données et des approches pour identifier les besoins des utilisateurs. Il devrait également contenir des directives sur l'informatisation des données afin d'assurer la comptabilité entre différents réseaux coopérants. Il a été souligné que le POPIN mondial a produit une série de bulletins et de lignes directrices sur différents aspects du traitement et de la manipulation des données y compris l'informatisation.

Questions nécessitant des mesures du Comité consultatif
(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Financement

22. Le représentant du service de coordination a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne le financement des centres sous-régionaux participants. S'il était vrai que le RESADOC avait bénéficié d'une subvention de trois ans du CRDI pour recruter et former du personnel et acquérir des documents, etc..., afin d'assurer sa participation à POPIN-Africa, il n'en demeurerait pas moins que le financement du CDC, de l'IFORD et du RIPS n'était toujours pas assuré.

23. En réponse, le représentant du CRDI a informé les participants de l'intérêt et du soutien que le CRDI continue à apporter à POPIN-Africa. Le représentant du CRDI a souligné le fait que le financement du CRDI, représentait en principe un capital de lancement qui a permis d'entreprendre d'importantes activités et de les rendre opérationnelles et ne pouvait pas continuer indéfiniment. Il a encouragé les participants à toujours essayer d'exploiter les données les plus importantes/utiles qui pourraient dans l'avenir être étayées par les contributions des utilisateurs. Il a également souligné le fait qu'il était nécessaire d'éviter le double-emploi qui gonfle inutilement le coût des projets. Le représentant du CRDI a en outre informé les participants de la situation actuelle en ce qui concerne les propositions de projets présentées au CRDI pour financement : les négociations pour le financement des activités relatives à l'information en matière de population de l'IFORD allaient prendre fin et les fonds devraient être disponibles au début de l'année prochaine. Le CDC a bénéficié d'une assistance dans l'élaboration d'une proposition de projet et des fonds devraient lui être octroyés sous peu. En ce qui concerne le RIPS, le CRDI prévoyait une mission là-bas au début de l'année prochaine.

24. Le représentant du CDC a proposé que les centres sous-régionaux participants pourraient également chercher des sources de financement par le biais d'accords bilatéraux. Il a également été proposé que les pays pourraient utiliser leurs CIP pour obtenir des fonds mais le Président a expliqué que l'expérience de certains instituts de formation de la division a montré que cela n'était pas possible avec le PND. Le représentant du FNUAP a déclaré que l'Agence canadienne pour le développement international a manifesté de l'intérêt pour un financement éventuel pour l'IFORD tandis que l'Agency for International Development des Etats Unis (USAID) a manifesté le même intérêt pour les activités du CAFS.

25. Il a en outre proposé que les centres participants sous-régionaux, nationaux et sectoriels devraient essayer d'obtenir des fonds des organisations mères afin afin qu'elles ne soient pas entièrement dépendantes des fonds externes.

2. Le Centre démographique du Caire et POPIN-Africa

26. Le point a été brièvement examiné et il a été noté que s'il existait au Centre un vif intérêt pour la participation à POPIN-Africa, le Conseil d'administration du CDC devait néanmoins statuer sur la question en tenant compte du rôle unique du CDC en tant que centre interrégional de formation et de recherches. Le représentant du CDC a promis de s'entretenir encore avec le Directeur du CDC à son retour et de faire en sorte qu'il se mette en rapport avec la CEA en vue d'examiner la question.

3. Statuts du CAFS au sein de POPIN-Africa

27. Le Comité a été prié par le service de coordination d'inviter officiellement le CAFS à servir de centre sous-régional participant à POPIN-Africa. Après un long débat au cours duquel a également été soulevé la question relative à la création de centres sous-régionaux participants pour l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et australe, le Comité a décidé de faire du CAFS un centre sectoriel participant qui s'occuperait de planification familiale, de la documentation relative à la préparation de la vie de famille pour POPIN-Africa.

4. Directives pour la composition de POPIN-Africa

28. Le Comité a examiné le projet de directives soumis par le service de coordination. Il a approuvé les directives telles qu'amendées ci-dessous.

Directives pour la composition du réseau d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-Africa)

Composition

29. En tant que réseau, POPIN-Africa sera composé de bibliothèques dans le domaine de la population, de centres d'information et de documentation, de systèmes, de centres de rayonnement, d'instituts de recherches, de bureaux de statistiques, d'agences et d'institutions de la région africaine chargés de promouvoir les activités dans le domaine de l'information en matière de population.

30. Les membres peuvent être gouvernementaux, intergouvernementaux ou non-gouvernementaux, aux niveaux national, sous-régional ou régional dans la région africaine.

31. Les membres associés ou affiliés seront des centres, des systèmes et réseaux d'information n'appartenant pas à la région africaine et qui pourraient contribuer de façon spéciale à la réalisation des objectifs de POPIN-Africa.

Rôle des membres

32. Tous les membres du réseau sans exception devront :

- i) collaborer activement avec d'autres membres du réseau afin de trouver de meilleures façons d'identifier et d'améliorer la circulation de l'information en matière de population dans la région africaine;
- ii) prendre des dispositions afin de faciliter le renforcement des activités relatives à l'information en matière de population;
- iii) accepter d'utiliser, chaque fois que c'est possible, les normes pour les échanges de données destinées à l'utilisation des membres du réseau;
- iv) fournir au service de coordination des données relatives à leurs activités dans le domaine de l'information en matière de population;
- v) fournir des données pour les publications de POPIN-Africa;
- vi) procéder dans la mesure du possible à des échanges d'information, de savoir, d'expériences et d'expertise;
- vii) créer et maintenir les infrastructures nécessaires pour promouvoir les buts et objectifs de POPIN-Africa.

5. Comité consultatif de POPIN-Africa

33. Le Comité a examiné le projet de mandat et l'a amendé comme suit :

Mandat du Comité consultatif de POPIN-Africa

Les fonctions du Comité consultatif de POPIN-Africa seront de :

- i) donner des directives générales, autonomes et structurelles et des conseils sur les activités relatives à l'information en matière de population dans la région africaine pour assurer un fonctionnement efficace et réel du réseau;
- ii) établir et examiner les activités du réseau, en particulier celles du service de coordination afin d'assurer que ces activités répondent aux besoins réels des membres et des utilisateurs, particulièrement au niveau national;
- iii) évaluer de façon critique, formuler des recommandations et déterminer les domaines prioritaires en vue de la mise en oeuvre du programme de travail du service de coordination;

- iv) établir des lignes directrices en ce qui concerne la composition du réseau;
- v) établir et déterminer le mandat et les directives pour les tâches spécifiques que doivent entreprendre les groupes de travail ou ad hoc, examiner les résultats obtenus et formuler des recommandations pertinentes pour les mesures de suivi du service de coordination;
- vi) rendre compte à la Division de la Population de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique des principales décisions, etc., qui nécessitent des mesures de suivi;
- vii) entreprendre d'autres tâches que la CEA pourrait juger nécessaires de temps en temps et qui relèveraient de leurs domaines de compétence.

Le Comité consultatif sera composé de représentants des institutions régionales, sous-régionales, sectorielles et nationales de la région africaine. D'autres organes mondial, inter-régional et régional intéressés pourraient être invités à devenir membres. Les membres du Comité devraient avoir l'expertise technique et l'intérêt nécessaires à la création et au développement des activités relatives à l'information en matière de population en particulier dans la région africaine.

Le Comité consultatif se réunira au siège de la CEA à moins qu'un de ses membres ne propose d'abriter la réunion.

Questions diverses (Point 7 de l'ordre du jour)

34. Le Comité a décidé qu'à moins qu'un membre de POPIN-Africa ne décide d'abriter la réunion, les réunions se tiendront au siège de la CEA à Addis-Abeba.

Groupe d'étude pour déterminer les activités prioritaires pour 1986/87

35. Le Comité a prié trois participants de constituer une équipe de travail pour étudier les domaines appelant urgemment l'attention et prendre les dispositions nécessaires pour qu'un groupe de travail se réunisse en 1986. Le groupe d'étude a identifié les domaines prioritaires suivants : échange des listes de publications des réseaux membres, modalités en vue d'apporter une contribution aux numéros de POPINDEX-Africa et identification des sources d'information. Le service de coordination en consultation avec les centres intéressés, devait mettre au point les détails pour la mise en oeuvre des activités proposées.

36. Un long débat s'en est suivi sur les questions auxquelles le groupe de travail devrait s'attaquer en 1986 compte tenu des différents domaines prioritaires. Il a finalement été décidé qu'un groupe de travail technique de POPIN-Africa devrait être constitué pour 1986 afin d'examiner le projet de bulletin et de guide pour le personnel s'occupant de l'information en matière de population, d'élaborer une étude type pour l'étude de besoins des utilisateurs et d'évaluer les résultats; et d'examiner les questions ayant trait à l'informatisation des sources d'information en matière de population dans la région. Le service de coordination devait mettre au point ce mandat en consultation avec les instances compétentes.

Nomination du coordinateur de POPIN-Africa

37. Le Président a informé le Comité qu'un bon candidat avait été identifié pour occuper le poste vacant de coordinateur de POPIN-Africa. Monsieur M. Benoît, un Mauricien, parfaitement bilingue et un expert qui a de l'expérience dans le domaine de l'information devrait prendre fonction début janvier 1986.

Adoption du rapport (Point 8 de l'ordre du jour)

38. Le Comité a examiné ses projets de recommandations. Après y avoir apporté les amendements nécessaires, le Comité a adopté le rapport et les recommandations.

Clôture de la réunion (Point 9 de l'ordre du jour)

39. Le Président, Monsieur A. Bahri, a déclaré la réunion close et a remercié tous les participants de leur participation active et enthousiaste à cette première réunion du Comité consultatif de POPIN-Africa. Il a déclaré que la réunion s'était bien déroulée, ce qui a permis de clôturer les travaux comme prévu. Il a exprimé l'espoir que les participants avaient passé un agréable séjour à Addis-Abeba et leur a souhaité un bon voyage.

RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif de POPIN-Africa a formulé les recommandations suivantes :

1. le service de coordination devrait assurer une couverture plus large des activités de POPIN-Africa dans les institutions et agences africaines;
2. le service de coordination devrait, en consultation avec les centres participants sous-régionaux existants et autres institutions compétentes de la région, examiner la nécessité d'identifier et de créer un centre sous-régional pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe;
3. il conviendrait de chercher des sources de financement bilatérales pour étayer les activités des centres participants sous-régionaux;
4. il conviendrait de fusionner POPIN-Africa Briefs et Information sur la population en Afrique et de consacrer une section d'Information sur la population en Afrique aux activités de POPIN-Africa.
5. il faudrait établir des lignes directrices pour l'informatisation et les questions relatives à la comptabilité des systèmes en vue d'informer aussi bien les centres participants nationaux que sous-régionaux;
6. il faudrait prendre des mesures en vue d'identifier les centres participants nationaux, sous-régionaux et sectoriels et de leur permettre de jouer leurs rôles respectifs au sein du réseau, et, une étude appropriée type devrait être élaborée à cet effet;
7. les besoins des utilisateurs devraient être constamment pris en compte dans la mise au point et la mise en oeuvre des activités et des services;
8. le CAFS devrait être invité à se joindre à POPIN-Africa en tant que centre participant sectoriel pour fournir des données sur la planification familiale et la préparation à la vie de famille;
9. le Comité consultatif de POPIN-Africa devrait se réunir une fois tous les deux ans;
10. des groupes de travail devraient être constitués pour traiter des questions spécifiques de POPIN-Africa au fur et à mesure qu'elles sont identifiées;
11. le Comité consultatif devrait tenir ses réunions au siège à Addis-Abeba à moins qu'un membre de POPIN-Africa ne décide d'abriter la réunion;
12. il devrait y avoir un suivi et une évaluation continus des activités de POPIN-Africa afin de s'assurer que les services et les données de sortie répondent aux besoins des utilisateurs.